Questions orales

PROPOSITION DE RÉÉVALUATION DE LA POLITIQUE CANADIENNE EN MATIÈRE D'EXPORTATION DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, le ministre, j'en suis certain, comprendra les avantages que l'immunité diplomatique confère aux ambassades partout dans le monde et ce même avantage s'appliquerait en l'occurrence. L'IRDIA, une division du ministère du Commerce des États-Unis, vient d'effectuer une étude très poussée qui révèle qu'il n'y a aucune raison économique probante pour l'exportation de réacteurs CANDU aux pays du Tiers-Monde et que les achats sans exception ont été faits pour assurer le pouvoir ou le prestige militaire. Étant donné l'accumulation constante de témoignages en provenance de spécialistes américains et mondiaux, le ministre a-t-il décidé de réévaluer la position du Canada eu égard à l'exportation de ces réacteurs et à la menace croissante qui en résulte pour la paix mondiale?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, personne n'a jamais prétendu qu'il serait bon que chaque pays en voie de développement possède des centrales de réacteurs énergétiques. Certains pays du Tiers-Monde peuvent obtenir de l'énergie par d'autres moyens. Mais il semble certain qu'un certain nombre de ces pays doivent compter pour l'instant faire appel aux techniques nucléaires pour satisfaire leurs besoins actuels en matière d'énergie. C'est pour cela et en raison de l'obligation qu'a contractée le Canada en vertu du traité de non-prolifération que nous avons commencé à transférer notre technologie vers d'autres parties du monde, en particulier les pays en voie de développement. C'est réellement l'un des besoins les plus urgents pour certains pays en voie de développement.

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES MOTIFS DE LA PRIORITÉ ACCORDÉE AUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE PRÉFÉRENCE AUX DÉPUTÉS QUANT À LA DIFFUSION DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PRIX ET LES BÉNÉFICES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la réglementation récemment annoncée par la Commission de lutte contre l'inflation en matière de prix et de bénéfices a été mise à la disposition des media suffisamment à temps pour qu'il en soit question dans les journaux du mardi 15 juin, étant donné que les bureaux américains de la société Eaton-Yal de Cleveland, Ohio, ont obtenu copie de la réglementation trois jours plus tard, le 18 juin, et comme, surtout, la filiale canadienne de cette même société en Ontario a été embarrassée et contrariée de devoir attendre encore trois jours avant d'obtenir la même information, tout comme les députés de la région, je me

demande comment le ministre peut justifier cet ordre de priorité.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je signalerai ce grief à la Commission.

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA CONSTRUCTION PROJETÉE D'UNE LIGNE DE TRANSMISSION DU QUÉBEC AUX ÉTATS-UNIS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que depuis déjà un bon moment la province de Québec négocie la possibilité d'établir une ligne de transport, aux fins de vendre de l'électricité aux États-Unis, est-ce que l'honorable ministre serait en mesure de dire actuellement où en sont rendues les négociations à ce sujet et serait-il aussi en mesure de dire si le Québec recevra une réponse favorable?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois qu'à la réflexion, le député conviendra avec moi qu'il serait totalement déplacé que je fasse des conjectures sur la décision que rendra l'Office national de l'énergie sur la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DES RESTRICTIONS À L'ÉGARD DES PASSEPORTS DES DÉPUTÉS VISANT LES VOYAGES DANS QUATRE PAYS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle qu'a posée tout à l'heure le député d'Edmonton-Ouest. Elle a trait à ce que le député a appelé, une intervention scandaleuse dans le droit des députés d'aller où ils veulent, et le droit des Canadiens en général, aux termes de la charte des Nations Unies, à la liberté d'entrer et de sortir. Cet ordre est-il le résultat d'un décret du conseil ou d'un simple caprice de la part de bureaucrates?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si ce sont là des questions, alors la réponse dans les deux cas est non, je crois.

M. Diefenbaker: Le ministre n'en savait rien lorsqu'on lui a posé la question il y a un instant. A-t-il eu des renseignements depuis que la question lui a été posée par le député d'Edmonton-Ouest? S'il y a eu un décret du conseil, le déposerait-il, car il s'agit là d'une intervention flagrante dans les droits des députés et du Parlement en général?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Elgin.